



**Ville de Pont sur Yonne**  
14-18 rue de l'Hôtel de Ville  
89140 Pont sur Yonne

## PRESTATIONS DE SERVICE

ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT  
ET MAINTENANCE DE LA STATION D'EPURATION

ANNEES 2018- 2019

### **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

#### **DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

Mardi 13 Février 2018 à 16 heures

ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT  
NE PAS OUVRIR

Ville de Pont sur Yonne/service DGS

M. le Maire

14-18 Rue de l'Hôtel de Ville

89140 Pont sur Yonne

#### **Article 1.1 - OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet l'entretien du réseau communal d'assainissement et l'entretien-maintenance de la station d'épuration de la ville de Pont sur Yonne, ainsi que les interventions d'entretiens à réaliser en urgences si besoin est.

Le CCAG FCS est applicable au présent marché. Les options et variantes ne sont pas autorisées.

L'eau nécessaire pour la réalisation de ces interventions est fournie par la commune. Les offres sont valables 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les installations correspondantes sont les suivantes :

1. Réseau communal d'assainissement :
  - Réseau unitaire : 25 642 m
  - Réseau Eaux usées : 27 442 m
  - Réseau Eaux pluviales : 1800 m
  - Réseau en refoulement : 2720 m
  - Branchements 1225 unités
2. Déversoirs d'orage
  - Rue de la Gare
  - Rue Carnot (2)
3. Grilles avaloirs
4. Bacs dégraisseurs communaux (au nombre de 1)
5. Postes de relèvements (au nombre de 5)
  - Surveillance entretien maintenance (hebdomadaire)
6. Station d'épuration
  - Entretien et maintenance
  - Auto-surveillance
  - Provisions pour renouvellement d'équipement

L'exécution du présent marché doit se faire dans le respect de :

- La continuité du service public
- La sécurité et prévention de la santé
- La conservation du patrimoine
- La protection de l'environnement

La collectivité communique au prestataire tous les plans nécessaires à la bonne exécution du marché.

## **Article 1.2 – ESTIMATION DES BESOINS POUR L'ENTRETIEN COURANT et DEFINITIONS DES PRESTATIONS**

---

Une estimation des besoins pour l'entretien courant à effectuer sur le réseau pour la durée du marché a été réalisée.

En cas de nécessité, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'adapter le planning prévisionnel à ses besoins réels, sans pour autant bouleverser l'économie du présent marché.

Sous réserve de compatibilité des effluents, le transport et le déversement des produits de curage pourront s'effectuer à la station d'épuration de Pont sur Yonne.

1- Campagne de nettoyage du réseau d'assainissement par camion hydrocureur- Estimation des besoins 2018-2019

Il sera procédé au curage d'un cinquième au moins du linéaire des réseaux d'eaux usées unitaire, en une ou deux fois après le choix entre la société et la commune après la mise en place d'un plan d'intervention.

2- Entretien des Déversoirs d'Orage - Estimation des besoins 2018-2019

L'entretien des déversoirs d'orage comprend trois campagnes de nettoyage par ouvrage et par an.

3- Entretien des grilles avaloirs - Estimation des besoins 2018-2019

L'entretien des grilles avaloirs comprend deux campagnes de 2 jours par an.

4- Vidange des bacs dégraisseurs communaux - Estimation des besoins 2018-2019

Le bac dégraisseur communal devra être vidangé 1 fois par an.

5- Transport et traitement des sables et cailloux en site d'accueil et traitement de déchet d'assainissement.

La station étant équipée de pompes de relevage dans le réceptacle eaux brutes de la STEP, le prestataire prendra en charge à la fin de chaque campagne d'hydrocurage préventif le transport et le traitement des sables et cailloux

**6\_ Postes de relèvement**

Surveillance entretien maintenance hebdomadaire.

**7\_ Station d'épuration**

Entretien et maintenance

Auto-surveillance et transmission des données

Provision pour renouvellement d'équipements

8- Interventions en urgence sur le réseau d'assainissement

Concernant ces interventions, le prestataire doit s'engager à intervenir dans un délai minimum qui sera précisé sur la réponse à la consultation .

### **Article 1.3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

---

Les pièces constitutives du marché sont

- Le présent cahier des clauses particulières
- Le Bordereau de prix

### **Article 1.4 – PLANNING ET DUREE DU MARCHE**

---

Un planning général d'intervention courante sera proposé au prestataire par le pétitionnaire.

Le prestataire devra ensuite affiner au fur et à mesure ce planning général en proposant au pétitionnaire des dates d'intervention.

Les campagnes d'entretien s'effectueront après accord de la collectivité ou en cas de nécessité sur demande expresse de cette dernière.

Le marché prend effet à la date de la signature de la notification du marché **pour une durée de 2 ans**, à compter de la notification de l'OS de démarrage des prestations.

Si l'entretien du réseau d'assainissement est réalisé avant la fin de la convention, le marché prendra fin par anticipation dès la fourniture par le prestataire d'un solde définitif retraçant l'ensemble des prestations.

### **Article 1.5 – DROIT DE CONTROLE et COMPTES-RENDUS DU PRESTATAIRE**

---

La collectivité dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution du présent marché par le prestataire. Le prestataire facilite l'accomplissement de ce contrôle.

A cet effet, il doit notamment répondre à toute demande d'information de la part de la collectivité et renseigner les fiches d'intervention préparées par les Services Techniques Municipaux. Les fiches d'intervention doivent être fournies à chaque facturation.

Un cahier de suivi sera mis en place, le prestataire aura obligation de conseil auprès de la collectivité .

### **Article 1.6 – CONDITIONS DE TRAVAIL**

---

Le prestataire a l'obligation de souscrire les polices d'assurances correspondantes.

Il est tenu de réaliser les opérations en conformité avec le code des marchés publics, la législation et la réglementation régissant le Code du Travail.

### **Article 1.7 – REMUNERATION DU PRESTATAIRE**

---

Après accord du prestataire, puis de la réalisation des prestations, le prestataire dressera une facture reprenant les quantités réalisées et les prix du marché. A cette facture seront annexés tous les éléments nécessaires au suivi technique du marché (fiche d'intervention et par exemple lieux des ouvrages réellement concernés si différence avec la programmation). Le mode de règlement sera le virement administratif. Les paiements interviendront dans le délai global de **30 jours**, conformément à l'article 98 du CMP.

Il n'y a pas d'allotissement car l'objet ne le nécessite pas.

Le prix est ferme et n'est pas révisable.

### **Article 1.8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

#### Renseignements administratifs

VILLE DE PONT SUR YONNE

Direction Générale des Services

14-18, Rue de l'Hôtel de Ville

89140 Pont sur Yonne

Tél : 03 86 67 16 79

#### Renseignements techniques

Mairie Monsieur CHISLARD

14 rue de l'Hôtel de Ville

89140 PONT SUR YONNE

Tél : 03 86 67 16 79

Article 1.9 – **VOIES DE RECOURS**

---

**INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :**

Tribunal Administratif  
22, rue d'Assas BP 61616 21016 Dijon  
Téléphone : 03.80.73.91.00  
Télécopie : 03.80.73.39.89  
Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

**DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS:**

Délai d'introduction des recours : renvoi à l'article L.551-1 du Code de justice administrative

A Pont sur Yonne , le

Le Prestataire:

Le Maire: Grégory DORTE,